

Construire ensemble un projet forestier, un outil d'aménagement et de développement local
Charte forestière du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

- Premier Comité de Pilotage -
Phase Animation

- La Roche de Rame le 21 janvier 2010 -

Présents :

Bernard ESMIEU, Président du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras, Président de la Communauté de communes du Guillestrois, Maire de Saint Crépin – Christian LAURENS, Vice-Président du Pays du Grand Briançonnais élu référent «forêt & filière bois», Président de la Communauté de communes du Queyras, Maire de Ristolas – Cyrille DRUJON D'ASTROS, Vice-Président du Pays du Grand Briançonnais, Président de la Communauté de communes du Pays des Ecrins, Maire de Freissinières– Alain FARDELLA, Vice-Président du Pays du Grand Briançonnais, Président de la Communauté de communes du Briançonnais, Maire de Freissinières – Pierre CHAMAGNE, Président du Conseil de développement du Pays – Jean MOREL, Maire d'Eygliers – Robert REYMOND, conseiller municipal de l'Argentière-La Bessée – Emile FORM, conseiller municipal de La Salle les Alpes, communes forestières des Hautes-Alpes – Sébastien PILOT, conseiller municipal de Guillestre – Marie-Claude GERAUD, conseillère municipal de Guillestre – François ATHANÉ, Région PACA DGA Mission de coordination des projets de territoire – Jacques CHEVALLIER, SOFOB, CCI, Conseil développement du Pays – Didier MARCADET, Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Jacques BAUBION, ONF Chef d'UT de l'Argentière – Bertrand LIENARD, ONF 05 – Julie CATALA, Communauté de communes du Pays des Ecrins – Emmanuelle TUILLERE, Communauté de communes du Guillestrois – Jacques VALLET, PNR Queyras – Catherine MICHEL, CRPF PACA – Jean-Michel RAYNE, Chambre d'agriculture 05 – David DEVYNCK, OFME URACOFOR – Stéphanie MARCELLIN, Communauté de communes du Queyras – Laure GERBE-RAYNAUD, Pays du Grand Briançonnais.

Excusés :

Cécile LEGRAND, Sous-Préfète – Joël GIRAUD, Député Maire de l'Argentière la Bessée, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Catherine GUIGLI, Conseillère régionale – Marie BOUCHEZ, Conseillère régionale, Monique ESTACHY, Conseillère générale - Monsieur Jean-Claude CATALA, Conseiller général – Marcel CANNAT, Conseiller général – Alain BLANC, Maire d'Arvieux – Christophe RISOU, Conseiller municipal de Vars – Claire BOUCHET, Présidente Communes forestières des hautes alpes – Jean CARLES, CRPF PACA – Daniel DISCOURS, DDT – Marie-Hélène Bride ; Matthieu VILLETARD ; Thierry MAILLET, PNE – Maison de la Nature – Laurence DAVIN, Communes Forestière 05 – Stéphane BARELLE, Communauté de communes du briançonnais, Opération Grand Site.

Rédacteur : Christian LAURENS et Laure GERBE-RAYNAUD

* * * *

Ordre du jour

1. Modalités de mise en œuvre du programme d'actions
2. Proposition générale de démarche d'animation de la charte forestière du Pays du Grand Briançonnais
3. Proposition et présentation des actions pour l'année 2010
4. Groupe de travail

* * * *

Bernard ESMIEU ouvre le comité de pilotage en remerciant l'ensemble des personnes présentes. Il présente la liste des excusés et fait un bref retour de la signature de la charte forestière qui a eu lieu le 27 novembre dernier. Il présente l'ordre du jour de ce premier comité de pilotage pour la phase « Animation » et propose de faire un tour de table avant de donner la parole à Christian LAURENS, élu référent « forêt & filière bois ».

Christian LAURENS rappelle que l'animation et la coordination de la mise en œuvre de la charte et de ses actions est confiée à l'Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras qui assurera cette tâche en collaboration avec les partenaires institutionnels, techniques et professionnels et les acteurs locaux engagés dans cette démarche. Pour 2010, un certain nombre d'actions va être programmé et des missions précises seront confiées à l'animateur de la Charte forestière.

1. Les modalités de mise en œuvre du programme d'action

Laure GERBE-RAYNAUD prend la parole afin de présenter les missions relatives à l'animation du programme d'actions de la charte forestière du Pays du Grand Briançonnais. Le temps de travail consacré à cette mission est de 55 % [hors les 2 actions portées par le Pays dans le cadre du PIT].

Plusieurs activités sont confiées à l'animateur :

L'appui ingénierie aux maîtres d'ouvrage sur :

- ⇒ La coordination la mise en place de réunion ou de groupe de travail ;
- ⇒ L'élaboration des cahiers des charges, au montage des dossiers de demande de subventions ;
- ⇒ Assurer le suivi technique et administratif des dossiers ;

Le suivi global du programme d'actions :

- ⇒ Assurer une analyse en continu de l'avancement de la charte
- ⇒ Mettre à jour d'un tableau de bord.

LA mise en œuvre d'action portée par le Pays :

- ⇒ Mise en œuvre de plusieurs projets
- ⇒ Organiser des réunions à différentes échelles avec l'ensemble des partenaires (réunions techniques, comité de pilotages, comités de suivi, etc.).

2. Proposition pour la démarche d'animation de la charte forestière du Pays du Grand Briançonnais

Une fois les modalités de mise en œuvre du programme reconnues, Laure GERBE-RAYNAUD propose au comité de pilotage le cadre pour la phase d'animation.

Le suivi de la charte forestière passe par l'organisation de comité de pilotage. Ce dernier est présidé par le Président du Pays ainsi que le Vice-Président élu référent « forêt & filière bois ». Sont membre de droit les signataires de la charte forestière du Pays et se réunira au moins une fois par an (début de l'année). Les objectifs fixés pour les comités de pilotage sont : réaliser un bilan des actions de l'année écoulée, d'évaluer les besoins, d'établir un état de l'avancement du programme et de proposer / valider pour l'année à venir les actions à mettre en œuvre.

Pour certaines actions, il est envisagé de mettre en place spécifiquement des groupes de travail pour définir d'un protocole de mise en œuvre. De plus, Laure GERBE-RAYNAUD propose de mettre en place une "veille technique" pour le suivi et l'évaluation annuelle, et un comité des élus au sein du CA du Pays pour tout point relatif au suivi et d'évaluation annuelle ; l'inscription des projets au contrat de pays et demande de subvention.

François ATHANÉ prend la parole pour expliquer aux participants la notion de contrat de Pays. Le Pays du Grand Briançonnais a signé un contrat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur intitulé « Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable », plus souvent appelé CASDD. Ce dernier se termine à la fin de cette année puisqu'il est conclu pour une période de 3 ans, de 2008 à 2010. Parallèlement L'Etat a signé une convention territoriale avec le Pays définissant des orientations pour 3 ans, de 2007 à 2009. Une prolongation de cette convention court jusqu'à la fin de 2010.

3. Proposition et présentation des 16 actions pour l'année 2010

Laure GERBE-RAYNAUD présente les 16 actions de façon linéaire - cf tableau ci-dessous – en proposant de revenir plus en détail sur chacune d'entre elles.

Action 1 : Schéma de desserte forestière

En quelques mots :

La mise en œuvre d'un schéma de desserte aura pour objectifs :

- De fluidifier l'écoulement des bois des massifs vers les unités transformation ;
- D'orienter les actions de desserte conciliant respect de l'environnement sans pénaliser les conditions de récolte du bois ;
- D'indiquer pour les forêts privées les secteurs et les périodes où les propriétaires forestiers sont à sensibiliser en priorité ;
- Penser le schéma de circulation en termes d'usages multiples ;
- Développer un outil d'aide à la décision permettant de faire les choix stratégiques et prioritaires avant de faire les études opérationnelles ;
- Renforcer la valeur économique de la forêt en garantissant la mobilisation des bois locaux,
- Mieux mobiliser les bois locaux afin d'alimenter la filière bois d'œuvre.

Territoire Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maître d'ouvrage Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Source de financement Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Jacques Chevallier s'interroge sur les règles des financements pour la création et la rénovation concernant la desserte forestière. Certaines communes hors CFT, hors schéma de desserte ont été éligibles à hauteur de 70% d'aide financière sur la mesure 125 A.

Laure GERBE-RAYNAUD rappelle les règles de cette mesure. Pour obtenir un taux de subvention Etat/Europe de 70 % il faut que le projet s'inscrive soit dans un schéma directeur de desserte forestière, soit dans le cadre d'une stratégie locale de développement autrement dit et suivant le PDRH une charte forestière de territoire dès lors que celle-ci contient un volet relatif à la mobilisation ou à la transformation de la ressource forestière. Non précisé en comité de pilotage, cette action devra tenir du compte du Plan d'approvisionnement Territorial [PAT] du Pays du Grand Briançonnais. Ce dernier sera rendu en juin 2010 et posera de nouveaux éléments concernant la mise en parallèle de la consommation et la ressource mobilisable mais également sur la question de la desserte notamment les questions de points noirs et de l'amélioration de la desserte forestière.

Action 2 : Chantiers pilotes - Résorption d'obstacles à la mobilisation des bois

Sous action 1 - Mise en place d'un câble-mât sur le versant du bois du Lauzet

En quelques mots :

Assurer la sortie des bois de 4 parcelles contiguës. (Volume / surface). Le caractère pilote relève de l'utilisation du câble mât d'une part et du regroupement de coupes pour atteindre les seuils de rentabilité du débardage par câble. En outre l'opération permettra de mobiliser un volume évalué à 4 000 m³ de sapin, mélèze et pin à crochet de qualité moyenne (caisserie-chartpe). De plus, la forêt du Lauzet remplit un rôle d'intérêt public qui nécessite des travaux d'exploitation pour sa conservation. Ce projet constitue une opportunité pour renouveler et rajeunir la forêt du Lauzet afin qu'elle puisse conserver son rôle avéré de protection des personnes et des biens.

Territoire Forêt communale de la Roche de Rame

Maître d'ouvrage Commune de la Roche de Rame

Source de financement CIRCULAIRE DGPAAT/SDFB/C2009-3076 du 23 juin 2009

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Laure GERBE-RAYNAUD interroge l'ONF en tant que maître d'œuvre de cette opération pour savoir qu'elles sont les avancées et les financements déjà obtenus. L'ONF peut difficilement s'exprimer à la place de la commune et précise toutefois que cette dernière n'a pas pris d'arrêté d'engagement en conseil municipal.

Sous action 3 - Inventaire des forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier et les doter d'un document d'aménagement en vue de mobiliser à terme plus de bois

En quelques mots :

Les surfaces de forêts communales ne relevant pas du régime forestier peuvent être assez importantes sur certaines communes. Ces forêts doivent correspondre pour une large part à la reconquête sur des espaces pastoraux abandonnés mais également à "certaines réserves" très anciennes. Constituées très souvent de mélèzes, ces forêts sont également denses et des éclaircies seraient très utiles, ne serait-ce pour améliorer la stabilité des tiges.

Territoire : Freissinières, Saint Martin de Queyrières, L'Argentière la Bessée, La Roche de Rame, Pelvoux

Maître d'ouvrage Communauté de communes du Pays des Ecrins

Source de financement CIRCULAIRE DGPAAT/SDFB/C2009-3076 du 23 juin 2009

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Cyrille DRUJON D'ASTROS précise que cette action est portée par la Communauté de communes du Pays des Ecrins par Maîtrise d'Ouvrage déléguée, comme toutes celles qui sont affichées CCPE.

Action 3 : Inciter à développer une gestion durable et groupée en forêt privée

Sous action 1 – Structuration de la forêt privée

En quelques mots :

Mise en œuvre des techniques de regroupement de propriétaires forestiers pour la réalisation de coupe et travaux sur un foncier exceptionnellement morcelé qui a empêché jusqu'alors aux organismes de la forêt privée d'intervenir sur le territoire du Pays. Pour plus d'efficacité dans l'action le choix des secteurs d'interventions sera fait en concertation avec les acteurs locaux (communes, propriétaires,...)

Territoire Non déterminé reste à définir avec les acteurs locaux

Maître d'ouvrage

Source de financement Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Laure GERBE-RAYNAUD précise que la ligne « maître d'ouvrage » non renseigné correspond à un refus par la TG pour le portage de la SAS Provence forêt initialement prévu dans le cadre du PIT. Stéphanie MARCELLIN prend la parole d'alerter du caractère urgent pour trouver un autre maître d'ouvrage. Elle fait part également de l'avis de Jacques LEVERT pour lequel un portage Coopérative Provence Forêt serait envisageable sans pour autant garantir à 100% de un avis positif de la TG. François ATHANÉ alerte le comité de pilotage par rapport aux nombreuses actions de la CFT qui sont financées dans le cadre du PIT, et préconise de se renseigner sur d'autres sources de financements au cas où le PIT ne soit pas accepté.

Sous action 2 - Animation des PDM

En quelques mots :

Sensibilisation des propriétaires forestiers à la gestion durable. La démarche proposée consiste à s'appuyer sur le morcellement extrême et la perte de connaissance des limites des parcelles forestières pour proposer une gestion concertée en montrant, sur le terrain, les limites de parcelles d'un secteur à un groupe de propriétaires. Sur les secteurs concernés, l'ensemble des propriétaires se verront remettre un diagnostic forestier et de propositions d'action à réaliser dans le cadre d'une gestion concertée et si le contexte s'y prête proposition de regroupement foncier (ASL, AFP, ...). Pour plus d'efficacité dans l'action le choix des secteurs d'interventions sera fait en concertation avec les acteurs locaux (communes, propriétaires,...)

Territoire Non déterminé reste à définir avec les acteurs locaux

Maître d'ouvrage CRPF PACA

Source de financement PDRH341A

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Pas de commentaire

Sous-action 3 : Diagnostic forestier de 3 AFP du Queyras

En quelques mots :

Travailler avec les structures de regroupements déjà existantes : dans un premier temps, diagnostic forestier de 3 Associations Foncières Pastorales (AFP) du Queyras sur les 5 existantes. Ces structures de regroupement et de gestion en commun déjà existantes comportent de la forêt privée. Il s'agit, suite à un diagnostic des potentialités forestières et une identification des actions à mener, de proposer une gestion des forêts de l'AFP et de vulgariser la gestion forestière. Puis si les résultats de cette action s'avèrent positifs, il est prévu d'étendre cette action à toutes les AFP qui le souhaitent comportant de la forêt privée situées sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais (soit 6 AFP supplémentaires).

Territoire Communauté de commune de l'Escarton du Queyras

Maître d'ouvrage Communauté de commune de l'Escarton du Queyras

Source de financement Plan intégré des Hautes Vallées

Action 6 : Etude de faisabilité d'une plate forme de tri qualitatif des bois, de séchage et de commercialisation des bois sciés

En quelques mots :

Etudier la faisabilité d'une plate-forme de tri afin de favoriser l'utilisation de la ressource « bois » issue du des forêts du Grand Briançonnais et de répondre à la demande des filières de transformation avales

Territoire Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maître d'ouvrage Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Source de financement Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Jean Morel demande des explications sur la plate-forme de tri. Laure GERBE-RAYNAUD rappelle que sur le territoire un parc à bois existe et que l'étude de faisabilité devra prendre en compte cette composante. De plus, Laure GERBE-RAYNAUD indique que pour 2010 le travail relatif à cette action ne concerne uniquement une phase de concertation en vue de l'écriture du cahier des charges et tout peut être encore discuté lors de la mise en place de groupe de travail. Christian LAURENS propose d'intégrer la plate-forme du Queyras dans cette réflexion.

Laure GERBE-RAYNAUD annonce également une **émergence d'action** concernant la valorisation des bois par la Communauté de communes du Guillestrois. Cette dernière souhaite travailler sur la valorisation des bois, et souhaite bénéficier de l'assistance de la CFT dans le cadre de cette réflexion.

Non précisé en comité de pilotage, cette action devra tenir du compte du Plan d'approvisionnement Territorial [PAT] du Pays du Grand Briançonnais. Ce dernier apportera de nouveaux éléments concernant la localisation et le dimensionnement d'équipements à mettre en place.

Action 10 : Améliorer les équipements d'accueil du public en forêt

En quelques mots :

Les espaces forestiers répondent à une demande sociale de plus en plus marquée en tant que destination de loisirs et de détente. Cette action vise à communiquer sur les fonctions multiples des forêts et sur la nécessité de gérer durablement la forêt ; de canaliser les flux ; et de dégager des projets afin d'améliorer l'accueil du public en forêt

Territoire Vallouise, Freissinières, La Roche de Rame, L'Argentière la Bessée

Maître d'ouvrage Communauté de communes du Pays des Ecrins

Source de financement PDRH 313 Promotion des activités touristique

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Pas de commentaire

Action 11 : Gestion concertée sur des sites de grande sensibilité paysagère ou touristique

En quelques mots :

Inciter les propriétaires à réaliser des interventions sylvicoles dans leurs parcelles boisées en prenant en compte les aspects paysagers et environnementaux propres aux sites. Pour intégrer à la fois la sensibilité paysagère mais aussi les enjeux touristiques, cette gestion doit être réfléchie à l'échelle du site concerné et doit intégrer les fonctions et usages multiples de la forêt. Le résultat de cette gestion doit déboucher sur des opérations sylvicoles concertées.

Territoire Territoire de l'opération Grand Site "Vallée de la Clarée et vallée Etroite"

Maître d'ouvrage Communauté de communes du Briançonnais

Source de financement Plan intégré des hautes vallées

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Pas de commentaire

Action 14 : Suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestier

En quelques mots :

La gestion des populations d'ongulés est basée sur le suivi d'un ensemble d'indicateurs décrivant l'interaction entre la population et son habitat (indicateurs de l'abondance relative d'animaux, de la performance individuelle (reproduction, mortalité et qualité phénotypique), de la qualité de l'habitat et de l'impact de la population sur l'habitat).

Une fois analysées, ces données précises fourniront dans le cadre des plans de chasse annuels cervidés, une série d'informations techniques importantes pour la mise en place de bonnes décisions de gestion. L'objectif de l'action est de pérenniser le réseau de placettes de mesures de l'impact de la population sur l'habitat dans le territoire du Parc Naturel Régional du Queyras.

Territoire Parc Naturel Régional du Queyras

Maître d'ouvrage L'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats

Source de financement Mesure III.7.1. du CPER ? / PDRH 341 ?

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Est soumis au comité le fait que la gestion du gibier et notamment toute la partie apport d'expertise revient à l'ONF au titre de la mise en œuvre du régime forestier

Action 15 : Opération pilote - gestion des ripisylves

En quelques mots :

L'entretien et la gestion des ripisylves doit permettre de diminuer les risques liés à l'écoulement torrentiel. Il s'agit, au travers de cette action, de résoudre les obstacles à la gestion liée au morcellement foncier en bordure du cours d'eau. L'opération pilote identifiée concerne le torrent de l'Onde à Vallouise. Une partie de ce secteur est classé en zone rouge au PPRN au titre du risque induit par la végétation sur la digue protégeant Vallouise de l'inondation. Les enjeux de ce cours d'eau justifient la volonté de la commune de Vallouise de passer par une procédure de Déclaration d'Intérêt Général.

Territoire Torrent de l'Onde, commune de Vallouise

Maître d'ouvrage Commune de Vallouise

Source de financement : PDRH mesure 226B et Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour les travaux sur la zone rouge du PPRN

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Pas de commentaire

Action 17 et 18 : Définition de zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d'espaces pastoraux enfrichés et mise en place de chantiers

En quelques mots :

Les enjeux, menacés par l'enfrichement des anciens espaces pastoraux, qu'ils soient paysagers ou patrimoniaux dans les vallées ou plus liés à la préservation des espèces et habitats, justifient des travaux de reconquête d'anciens espaces pastoraux. Il s'agit de travaux de défrichement préalables à la réinstallation d'éleveurs. Ces travaux de reconquête doivent être pratiqués sur les zones où ils seront les plus efficaces au regard des enjeux identifiés.

L'objectif de la présente action est d'étudier ces enjeux de manière à définir et cartographier les zones prioritaires pour la reconquête pastorale. Il s'agira en outre de proposer des solutions techniques pour le défrichement mais surtout pour l'entretien du milieu réouvert par le pâturage.

L'objectif général est de réouvrir d'anciens espaces pastoraux enfrichés et de maintenir ces milieux ouverts par le pâturage.

Territoire Vallouise, Puy Saint Vincent, Freissinières, La Roche de Rame, L'Argentière la Bessée, Saint Martin de Queyrières.

Maître d'ouvrage Communauté de communes du Pays des Ecrins

Source de financement - PDRH 323C

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Attention la fermeture du milieu concernant majoritairement des anciennes terres cultivées et notamment les prés de fauche.

Action 23 : Sensibiliser, Former et Diffuser l'information

Sous-action 1 : Diffuser l'information « forêt filière bois » à l'ensemble des acteurs

En quelques mots :

Bâtir une publication régulière afin de favoriser au mieux la circulation de l'information sur les projets forestiers (à tout stade), des droits et devoirs de chacun en forêt, les productions locales et les savoir-faire, le rôle de chaque organisme forestier [Vade Mecum]

Territoire Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maître d'ouvrage Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Source de financement : PDRH 341 A (animation CFT)

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Pas de commentaire

Sous-action 2 : Coordonner et développer des plans de formation multipartenaires

En quelques mots :

L'action consiste à organiser des journées d'information, de sensibilisation et d'échanges d'expérience à destination des élus. Il s'agit de formation en salle et de visites sur le terrain. 2 thèmes prioritaires de formation sont proposés :

- Les outils d'aménagement de la forêt (action 1 et 8) ;
- Valoriser et commercialiser les bois de vos forêts (actions 1 et 5) ;

Le Pays du Grand Briançonnais veillera à la coordination des différents acteurs.

Territoire Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maître d'ouvrage Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes

Source de financement : PDRH 341 A (animation CFT)

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ Pas de commentaire

4. Proposition de groupe de travail

Comme dit précédemment, certaines actions pourront mobiliser des groupes de travail soit pour définir d'un protocole partagé, soit pour suivre les étapes de mise en place soit par rapport à un caractère pilote.

6 actions sur les 16 présentées sont soumises au comité de pilotage

<i>Actions</i>	<i>Proposition des acteurs techniques</i>
<i>Schéma de desserte</i>	<i>Les collectivités, la Chambre syndicale des Exploitants Forestiers et scieurs, CRPF, ONF, Communes Forestières Hautes-Alpes, DDT, Conseil Général des Hautes Alpes, Conseil Régional, la Coopérative Provence forêt, DDE, les chambres consulaires, les associations de protection de la nature [ARNICA MONTA / CRAVE/ SAPN], ...</i>
<i>Inventaire des forêts des collectivités</i>	<i>Collectivités, ONF, Pays du Grand Briançonnais, DDAF, Conseil Général, Conseil Régional, Communes Forestières 05, la Chambre syndicale des Exploitants Forestiers et scieurs, ...</i>
<i>Plate forme de tri qualitatif des bois</i>	<i>CCI, CMA, Fibois, Chambre syndicale des exploitants-scieurs, Communes Forestières des Hautes-Alpes, les collectivités, Conseil Général 05, Conseil Régional PACA, l'Etat, ...</i>
<i>Valorisation des bois</i>	<i>CCI, CMA, Fibois, Chambre syndicale des exploitants-scieurs, Communes Forestières des Hautes-Alpes, les collectivités, Conseil Général 05, Conseil Régional PACA, l'Etat, ...</i>
<i>Gestion concertée - OGS</i>	<i>Commune de Bardonecchia, DREAL, ONF, DDT, NATURA 2000 (Pste Corine Meyer), Ecologue (Philippe Gillot), CG05, CR PACA, Etat (S-préfète), Communes (Névache, Val-des-Prés, Bardonecchia), Réseau des Grands Sites</i>
<i>Opération pilote - gestion des ripisylves</i>	<i>Conseil général des Hautes Alpes, Conseil régional, Agence de l'eau, Pays du Grand Briançonnais, ONF, CRPF, Coopérative Provence Forêt, CPIE</i>

Réaction/Avis du comité de pilotage ⇒ A la suite de cette présentation, le comité de pilotage décide de valider ses groupes de travail et impose aux structures participant dans ces 6 groupes d'être signataires de la Charte forestière. Autrement dit un organisme qui n'a pas signé la charte forestière ne peut faire parti d'un des groupes de travail.

Avant de passer la parole à Bernard ESMIEU pour clôture ce comité de pilotage Laure GERBE-RAYNAUD sollicite les membres du comité pilotage afin de savoir s'il y a d'autres questions. François ATHANÉ fait état de la demande de subvention effectué par le Pays pour l'animation 2010 de la charte forestière. Il rappelle que cette demande doit passer à la commission permanente de la Région le 8/02/2010 pour un montant est de 35 250 €. Il souhaite être informé de la mise en place des prochains groupes de travail et que cette information soit transmise aux services Espaces Naturels-Forêts et Mission Montagne afin de bénéficier des toutes les compétences technique de la Région.

Bernard ESMIEU remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire	
Elaboration schéma de desserte forestière multifonctionnel	Pays du Grand Briançonnais
Mise en place d'un câble-mât sur le versant du bois du Lauzet	Commune de la Roche de Rame
Inventaire des forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier et les doter d'un document d'aménagement en vue de mobiliser à terme plus de bois	CCPE
Structuration de la forêt privée	
Animation des PDM	CRPF
Diagnostic forestier de 3 AFP du Queyras	CCEQ
Mise en place d'une plate forme de tri qualitatif des bois, de séchage et de commercialisation des bois sciés	Pays du Grand Briançonnais
Valorisation des bois	CCG
Garantir un usage équilibré de la forêt	
Améliorer les équipements d'accueil du public en forêt	CCPE
Gestion concertée sur des sites de grande sensibilité paysagère ou touristique	CCB
Opération pilote - gestion des ripisylves	Commune de Vallouise
Suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestiers	Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats
Prévenir les effets des mutations du milieu naturel	
Définition des zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d'espaces pastoraux fortement enrichés	CCPE
Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais	
Animation de la charte forestière	Pays du Grand Briançonnais
Diffuser l'information	Pays du Grand Briançonnais
Coordonner et développer des plans de formation multipartenaires	Communes Forestière 05